

SCI TCA2

Construction d'un immeuble de bureaux

2 Avenue Pierre Gilles de Gennes – 37540 SAINT-CYR/LOIRE

PROJET-DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Mars 2026



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N°9 : REVETEMENTS DE SOLS

MAITRISE D'OUVRAGE :

SCI TCA
5, rue Pina Baush
37200 TOURS

BUREAU DE CONTROLE :

APAVE
26, rue des Frères Lumières
37176 CHAMBRAY-LES-TOURS
Tél : 06.17.70.05.59
Email : francois.ronce@apave.com

COORDONNATEUR SPS :

APAVE
26, rue des Frères Lumières
37176 CHAMBRAY-LES-TOURS
Tél : 06.79.60.80.60
Email : franck.jay@apave.com

MAITRISE D'ŒUVRE :

BOURGUEIL & ROULEAU architectes d.p.l.g.
46, avenue de la Tranchée – 37 100 TOURS
Tél : 02.47.54.53.89 - Fax : 02.47.54.15.99
Email : agence@bourgueilrouleau-architectes.fr

BET VRD – INEVIA

9, Quai de la Gare - 37270 MONLOUIS-SUR-LOIRE
Tél : 02.47.41.33.71
Email : j.guicheteau@inevia.pro

BET STRUCTURE – AUBERT STRUCTURE

16, rue des Montils - 37520 LA RICHE
Tél : 02.47.38.51.44
Email : contact@aubert-structures.fr

BET FLUIDES THERMIQUE ELECTRICITE – CALLU

Rue Jacqueline Auriol – 37700 LA VILLE AUX DAMES
Tél : 02.47.50.91.16
Email : t.mureau@betcallu.fr s.jolly@betcallu.fr

ECONOMISTE – C²A

70b, Avenue André Maginot – B504 – 37100 TOURS
Tél : 02.47.80.31.75
Email : frederic.caron@c2a-economie.fr

BET ACOUSTIQUE – ITAC

5 rue Menou – 44000 Nantes
Tél : 02.40.14.01.95
Email : l.dagouret@itac-acoustique.fr

OPC – Polytec

ZAC La Châtaigneraie – 1 rue de la Briaudière –
Bâtiment C – 37510 BALLAN-MIRE
Tél : 02.47.80.06.42
Email : thomas.dollet@polytec37.com

SOMMAIRE

Lot n° 9. REVETEMENTS DE SOLS 3

9.1. GENERALITES :	3
9.1.1. PRESCRIPTIONS GENERALES	3
9.1.1.1. Préambule	3
9.1.1.2. Objet et connaissance des travaux	3
9.1.1.3. Durée contractuelle des travaux	3
9.1.2. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	3
9.1.2.1. Conformité aux normes et règlements	3
9.1.2.2. Sécurité et protection de la santé	4
9.1.2.3. Plan d'exécution et documents techniques, études de détail	4
9.1.3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES	4
9.1.3.1. Supports	4
9.1.3.2. Tolerance dimensionnelle des ouvrages	4
9.1.3.3. Agrément	4
9.1.3.4. Enduit de lissage	5
9.1.3.5. Nettoyage	5
9.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX :	5
9.2.1. TRAVAUX PREPARATOIRES :	5
9.2.1.1. Etat des supports	5
9.2.1.2. Ragréage	5
9.2.2. CARRELAGE & SOLS DURS :	6
9.2.2.1. Isolation acoustique sous carrelage collé	6
9.2.2.2. Carrelage grès cérame 60x60	6
9.2.2.3. Plinthes droites	6
9.2.2.4. Carrelage 30x30	6
9.2.2.5. Plinthes droites	7
9.2.3. SOLS SOUPLES :	7
9.2.3.1. Revêtement de sols marmoléum en lés	7
9.2.4. REVETEMENTS MURAUX :	7
9.2.4.1. Faïences 15x15	7
9.2.5. DIVERS & FINITIONS :	8
9.2.5.1. Tapis-brosse	8
9.2.5.2. Barres de seuil	8
9.2.5.3. Miroirs	8
9.2.5.4. Socles de canalisations	8
9.2.5.5. Réservations et travaux divers	8
9.2.5.6. Nettoyage de chantier	9
9.2.5.7. Dossier D.O.E.	9
9.3. P.S.E.	9
9.3.1. Moquette	9

Lot n° 9. REVETEMENTS DE SOLS

9.1. GENERALITES :

9.1.1. PRESCRIPTIONS GENERALES

9.1.1.1. Préambule

Lors de l'étude du projet et avant remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

9.1.1.2. Objet et connaissance des travaux

Les travaux faisant l'objet des présents documents consistent aux travaux construction d'un bâtiment de bureaux, situé au 2 avenue Pierre Gilles de Gennes à SAINT-CYR-SUR-LOIRE (37540).

9.1.1.3. Durée contractuelle des travaux

L'entreprise fournira un planning détaillé de ses interventions. Elle devra s'assurer que ce planning soit compatible avec le planning prévisionnel de la Maitrise d'oeuvre joint au DCE.

9.1.2. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

9.1.2.1. Conformité aux normes et règlements

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art, tant sur le plan technique qu'esthétique. L'exécution des ouvrages devra être conforme aux prescriptions des documents et règlements en vigueur et notamment :

- DTU 21 - Exécution des travaux en béton (parements des surfaces de dalles et planchers).
- DTU 26.2 - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques.
- DTU 43.1 - Etanchéité
- DTU 52.1 - Revêtement de sols scellés (et annexes)
- DTU 55 - Revêtements muraux scellés
- DTU 53.1 - Revêtements de sols textiles.
- DTU 53.2 - Revêtements de sols plastiques collés.
- NFP 61 - Carrelage dallage
- NFP 62.001 - Revêtements de sols - Propriétés antistatiques - Spécifications, Méthode d'essais.
- NFT 76.011 - Adhésifs, classification des principaux adhésifs.
- NFT 76.125 - Adhésifs, détermination conventionnelle du pouvoir piégeant.
- NFT 76.129 - Adhésifs pour revêtements de sols - Outillage.
- NFT 76.131 - Adhésifs pour revêtements de sols plastiques flexibles.
- Cahier du CSTB 1835 Mars 1983 - Exécution des enduits de lissage de sols intérieurs.
- Cahier du CSTB 2183 Septembre 1987 - Revêtements de sols : classement UPEC.

9.1.2.2. Sécurité et protection de la santé

Les dépenses d'intérêt commun (Equipements, sécurité, santé, etc.) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

9.1.2.3. Plan d'exécution et documents techniques, études de détail

La maîtrise d'oeuvre a établi les documents correspondant à la mission qui lui a été confiée par le maître d'ouvrage.

L'entrepreneur vérifie avant toute exécution que les documents établis par le maître d'oeuvre ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un homme de l'art, et ce, dans les conditions définies par le CCCG.

Les plans d'exécution des ouvrages sont établis par l'entreprise, à ses frais, et soumis au maître d'oeuvre et au bureau de contrôle pour approbation. Ils comprennent :

- Les plans d'appareillage et de calpinage.
- Les coupes de détails sur les points particuliers (Joints, rives, etc.)

9.1.3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

9.1.3.1. Supports

Les différents revêtements définis dans le présent lot seront exécutés à partir du sol livré par l'entrepreneur de gros-oeuvre ou de chapes.

L'entreprise de gros-oeuvre aura préalablement nettoyé les surfaces des pièces destinées à recevoir les revêtements de sols et aura repiqué les sols des parties de plâtre ou de ciment et débarrassé les gravois.

Il appartiendra à l'entreprise titulaire du présent lot de parfaire, si besoin est, le nettoyage de telle sorte que l'adhérence de ses ouvrages sur les supports soit correcte (nettoyage à la brosse métallique et par lavage si nécessaire).

Avant de commencer la pose de revêtements de sol, l'entreprise sera tenue de vérifier :

- La solidité des supports.
- Les niveaux d'arase.
- La planimétrie.
- Le taux d'humidité qui ne devra pas être supérieur à 3% pour les sols plastiques et à 5% pour les sols textiles.

Une réception des supports sera réalisée en présence des entrepreneurs concernés, et tous les défauts du support devront être signalés au maître d'oeuvre.

Tout début d'exécution équivaut à une réception des supports "sans réserve".

9.1.3.2. Tolerance dimensionnelle des ouvrages

Les tolérances de mise en oeuvre des ouvrages sont les suivantes :

Planéité : + ou - 2 mm sous une règle de 2 m.

9.1.3.3. Agrément

Il ne sera employé sur ce chantier que des matériaux de premier choix provenant d'usines ou de lieux de production agréés par le maître d'oeuvre.

Les matériaux devront recevoir l'agrément du maître de l'ouvrage par l'intermédiaire du maître d'oeuvre, qui jugera sur échantillons présentés avant leur mise en oeuvre.

9.1.3.4. Enduit de lissage

Pour un ouvrage P3, il est nécessaire d'appliquer un enduit classé P3. Le classement exige une épaisseur minimum de 3 mm.

9.1.3.5. Nettoyage

L'entrepreneur devra la protection de ses ouvrages pendant la durée du chantier et le nettoyage à l'achèvement du chantier.

9.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les entreprises devront prendre connaissance de l'étude ACV du BET CALLU et prévoir les produits avec les fiches FDES demandées ou avec des fiches FDES de performances équivalentes.

9.2.1. TRAVAUX PREPARATOIRES :

9.2.1.1. Etat des supports

Les planchers des locaux seront livrés par l'entrepreneur du lot GROS OEUVRE à un niveau indiqué ci-dessous (niveaux à confirmer par maître d'oeuvre avant exécution) :

RDC/R+1/R+2 :

- Finition lisse pour recevoir un sol collé

L'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception du support pour juger si ses ouvrages peuvent être réalisés dans de bonnes conditions. Il en fera la remarque au Maître d'Oeuvre, qui, éventuellement donnera les directives nécessaires à l'entrepreneur du lot GROS-OEUVRE pour reprise du support si besoin est.

L'entrepreneur du présent lot devra procéder à un nettoyage du support au moyen de grattoir ou de brosses métalliques, manuelles ou mécaniques, pour enlever toute trace de plâtre, peinture, colle ou mastic, ou autres cors étrangers et ce, afin de permettre une bonne adhérence de la colle, sur le support.

Enfin, l'entrepreneur mesurera préalablement le taux d'humidité du support et prendra toutes les dispositions nécessaires à la pose de ses revêtements conformément au DTU 53.2.

9.2.1.2. Ragréage

Mise en oeuvre suivant prescriptions du fabricant d'un enduit de ragréage et de lissage épais, compris tous grattage et nettoyages préalables du support. Ce produit de ragréage sera compatible avec le classement du revêtement de sols qu'il recevra.

LOCALISATION :

Sous l'ensemble des sols collés du présent lot.

9.2.2. CARRELAGE & SOLS DURS :

9.2.2.1. Isolation acoustique sous carrelage collé

Fourniture et pose d'un isolant acoustique sous carrelage de type SOUKARO de chez SIPLAST ou techniquement équivalent, d'affaiblissement acoustique $\Delta L_w \geq 18\text{dB}$ suivant notice acoustique jointe et exigences de la NRA avec mise en place d'une bande résiliente en pourtour, ép. 11mm minimum et remontée périphérique en plinthe avec joint de finition entre plinthes et carrelages.

Mise en oeuvre conformément à la notice de pose du fabricant., compris ragréage fibré au préalable

Afin d'éviter les ponts phoniques :

- les jonctions avec les points singuliers (canalisations, huisseries, etc.) seront traitées avec le Joint Mousse adhésif ;
- les jonctions avec les surfaces verticales (murs, cloisons) seront traitées avec feutre acoustique remonté en relevés.

Nota : la plinthe sera obligatoirement désolidarisée du carrelage.

LOCALISATION :

A prévoir sous carrelages collés.

9.2.2.2. Carrelage grès cérame 60x60

Fourniture et mise en oeuvre de carrelage en grès cérame aspect béton ciré de chez CASALGRANDE PADANA , URBATEK de chez PORCELANOSA ou techniquement équivalent, compris toutes préparations et ouvrages accessoires. Façon des joints et nettoyage du parement après coup.

- Pose collée sur résilient acoustique. Les plinthes seront en carrelage assorti.
- Classement UPEC U4 P3
- Format 60x60cm
- Epaisseur 9mm
- Indice glissance pied chaussé (PC) R9
- Mise en oeuvre conforme au DTU 52.1.

LOCALISATION :

*Suivant plans Architecte, dans Hall d'entrée du RDC
Sol de la cabine ascenseur.*

9.2.2.3. Plinthes droites

Plinthes droites en grès de nature identique au carrelage décrits ci dessus compris coupe et rejointoiement.

LOCALISATION :

En périphérie de tous les locaux carrelés ci-avant (en carrelage 20x120, hexagonal et béton ciré).

9.2.2.4. Carrelage 30x30

Fourniture et pose de carreaux de grès cérame pleine masse type STREET NATURE de la gamme URBATEK de chez PORCELANOSA ou techniquement équivalent, classement R9 A, classement PN12 dans les vestiaires, compris toutes préparations et ouvrages accessoires.

Façon des joints lissés, largeur minimum selon DTU et règlements techniques, coupes, découpes et toutes sujétions de parfaite exécution de planéité, pose à l'aide d'une colle possédant un avis technique adapté au type de support et d'usage intérieur pour locaux humides suivant prescriptions du fabricant, compris tous grattages et nettoyages préalables du support.

Traitement anti-tâches

Pose avec interposition des joints de fractionnement.

- Format 30x30
- Epaisseur 12mm
- Pose collée avec interposition d'un film de désolidarisation, suivant localisations

- Classement U4 P4s E3 C2
- Mise en oeuvre conforme au DTU 52.1

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, dans les locaux suivants :

- Sanitaires
- VDI
- Poubelles
- Entretien

9.2.2.5. Plinthes droites

Plinthes droites en grès de nature identique au carrelage décrits ci dessus compris coupe et rejointoiement.

LOCALISATION :

En périphérie de tous les locaux carrelés ci-avant.

9.2.3. SOLS SOUPLES :

9.2.3.1. Revêtement de sols marmoléum en lés

Fourniture et pose de revêtements de sols souples en linoléum compact de type MARMOLEUM de chez FORBO ou techniquement équivalent.

Efficacité aux bruits d'impacts $\Delta L \geq 18$ dB

Classement UPEC U4-P3-E1/2-C2

Résistance au poinçonnement 0.10mm

Composition jusqu'à 97 % de matières premières d'origine naturelle (huile de lin, résines naturelles, farine de bois, de pigments et charges minérales) dont environ 67 % d'origine végétale ou « biosourcée » et jusqu'à 37 % de contenus recyclés.

bactériostatique

Taux d'émission de TVOC < 10 µg/m3, classe A+

Finition de surface bi-couche réticulée UV évitant toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement et

Pour bénéficier du classement E2, il sera soudé à chaud aux joints et traité en rives par calfatage ou soudure à la plinthe et aux angles préformés type Marmoform.

Produit garantie 10ans

Mise en oeuvre conformément à la norme NF P 62 203 de Mai 1993 (DTU 53.2) et suivant fiches de pose du fabricant.

Les coloris seront effectués suivant choix arrêtés par le Maître de l'Ouvrage et le Maître d'œuvre sur la palette complète du fabricant

LOCALISATION :

D'une manière générale : pour tous les locaux à tous les niveaux du R+1et R+2 (hors plateaux de bureaux) en complément de ceux prévus dans les autres articles du présent lot.

9.2.4. REVETEMENTS MURAUX :

9.2.4.1. Faïences 15x15

Fourniture et mise en oeuvre de carrelages en grès cérame assorti au carrelage du sol, type TECHNIK de chez ARTE ONE ou GRANITO 1 de chez PUBELL'ARTE ou TECHNO de chez DECOCERAM ou similaire, sur murs compris toutes préparations et ouvrages accessoires. Façon des joints au mortier HR et nettoyage du parement après coup.

- **Format 15x15cm**

- Epaisseur 10mm

- Pose collée

- Coloris au choix de l'architecte.
- Alignement des joints entre sol et murs
- Application préalable sur support d'une étanchéité liquide de type SIKA ou techniquement équivalent.

LOCALISATION :

Suivant plans et carnet de repérage des SOLS/FAIENCES pour :

- *Sur murs du fond et retours dans les WC*
- *En retours des lave-mains et plans de vasques sur 60cm de largeur*
- *Au droit des points d'eau dans autres locaux*

9.2.5. DIVERS & FINITIONS :

9.2.5.1. Tapis-brosse

Travaux comprenant :

- Réserve pour création de fosse dans la chape
- Fourniture et mise en oeuvre de cadres inox pour recevoir les tapis compris fixations et finition par chape en ciment lissée en fond de fosse.
- Fourniture et pose de tapis de sol type INTER GUARD GT 12 mm moquette aiguilletée de chez ALCAM, ou ROMA GT de chez ROMUS ou techniquement équivalent.
- Dimensions suivant plans

LOCALISATION :

Suivant plans, devant porte d'entrée commune au RDC.

9.2.5.2. Barres de seuil

Fourniture et pose de barres de seuil encastrées de type Schlüter Schiene en laiton compris toutes sujétions de fixations.

LOCALISATION :

Entre sols de nature différente ainsi qu'à chaque arrêt de sol.

9.2.5.3. Miroirs

Fourniture et pose de miroirs feuilletés à fond argenté, pattes support en partie basse, collage à l'adhésif sur le cloisonnement, alignement soigné des jonctions entre éléments.

LOCALISATION :

Au droit de chaque lavabo et vasque dans les Sanitaires communs.

9.2.5.4. Socles de canalisations

A chaque remontée de canalisations le long d'un mur, confection d'un socle de propreté en béton dosé à 350kg/m³. Hauteur minimum d'un carreau de faïence ou d'une plinthe. ce socle sera habillé d'une plinthe ou d'un carreau de revêtement mural.

LOCALISATION :

- Suivant plans et nécessités (prévoir 20u en provision).

9.2.5.5. Réservations et travaux divers

D'une manière générale, l'entrepreneur du présent lot devra prendre connaissance du descriptif des travaux des autres lots, et notamment des lots techniques, afin de s'informer des limites de prestations des différents corps d'état, et, le cas échéant, prévoir dans son offre tous les travaux nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages.

LOCALISATION :

Suivant plans et descriptifs des autres corps d'état et également les limites de prestations des lots techniques.

9.2.5.6. Nettoyage de chantier

Chaque entrepreneur doit au titre de son marché, l'enlèvement et l'évacuation de ses gravois, emballages divers et détritux au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi que le nettoyage éventuel des ouvrages des autres corps d'état salis ou souillés durant l'exécution de ses prestations.

9.2.5.7. Dossier D.O.E.

L'entrepreneur réalisera et fournira au maître d'Ouvrage en fin de chantier le Dossier des Ouvrages Exécutés au format papier et sur support informatique, comprenant :

- Les certificats de garantie
- Les certificats de conformité des installations
- Plans de récolement
- Fiches et avis techniques du CSTB des matériaux et éléments de construction
- PV de classement acoustique
- PV de classement thermique
- PV de classement au feu
- La nomenclature du matériel installé avec indications du fournisseur
- Notice d'emploi et d'entretien des équipements

9.3. P.S.E.

9.3.1. Moquette

Fourniture et pose de revêtement de sol Moquette à velours Saxony imprimé sur envers Action Back (AB) en lés dans la Collection LES BEST DESIGN 2 de la société BALSAN ou équivalent.

La moquette aura un classement UPEC U3SP3E1C0 et FEU Bfl-s1 - collé sur ciment.

Elle aura un compromis isolation aux bruits d'impacts (NF EN ISO 140-8) ΔL_w 30 dB / Absorption aux bruits aériens (NF EN ISO 11654) α_w 0.25.

Elle sera composée d'un velours 100% Polyamide, d'un poids total (NF ISO 8543) de 2285 g/m², d'un poids de velours de 1200 g/m², et d'une épaisseur totale (NF ISO 1765) de 8.5mm.

Elle bénéficiera d'un traitement antistatique permanent.

La moquette Lé sera labellisée PRODIS avec les N° A1EB44F4.

Elle répondra aux impositions de la norme HQE selon le profil défini, notamment en ce qui concerne les COV.

Les émissions dans l'air de TVOC à 28 jours (NF EN 16000) du revêtement sélectionné seront < 100 µg/m³ et seront classées A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire.

Des FDES (Fiches de données environnementales et sanitaires) conformes à la NF P0110 sont également disponibles.

CARACTERISTIQUES ET MISE EN OEUVRE

- Poids velours (g/m²) - NF ISO 8543 : 1200
- Poids velours utile (g/m²) - NF ISO 8543 : 0
- Poids Total (g/m²) - NF ISO 8543 : 2285
- Epaisseur totale (mm) NF ISO 1765 : 8.5
- Hauteur du velours (mm) - NF ISO 1766 : 5.8
- Serrage (points) - NF ISO 1763 : 47
- Densité (p/m²) - NF ISO 1763 : 185650

La mise en oeuvre devra être conforme à la norme DTU 53.1, la pose et l'entretien doivent être conformes aux recommandations.

LOCALISATION :

EN PSE pour le sol des plateaux de bureaux.